



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

---

Le **Centre Communal d'Action Sociale** est une structure de proximité qui s'adresse à tous les Changissois **ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle**. Il est un relais essentiel pour toutes les demandes **d'aide de la vie quotidienne**.

C'est un établissement public ayant une existence administrative et financière distincte de la Commune. Il est géré par un **conseil d'administration, présidé par le Maire** et constitué, paritairement, d'**élus locaux désignés par le conseil municipal** et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire.

Les membres sont élus pour la durée du mandat municipal et **sont tenus au respect du secret professionnel**. Ensemble, ils déterminent les **orientations** et les **priorités de la politique sociale locale**.

## VOICI LES ÉLUS

:

### **Président :**

Jean François Bergamini

### **Secrétaire :**

Nicole Mas Cerda

### **Membres élus :**

Macire Koita

Martine Lhoste

Marine Luck

Jocelyne Hanryon

### **Membres non élus :**

Françoise Susini

Amélie Velly

Nadia Visot

Elisabeth Moureau

## PRINCIPALES MISSIONS

Au quotidien, le **CCAS** anime une **action générale de prévention dans la commune**, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il propose aussi un accompagnement social des publics fragilisés (personnes isolées, couples sans enfant mineur à charge, personnes âgées...).

Il assure différentes missions directement orientées vers la population :

- **L'accueil et l'information du public** : le CCAS reçoit tous les dardillois ayant besoin d'une information, d'une orientation, d'une écoute, d'une aide administrative ponctuelle ;
- **L'instruction des demandes d'aide légale** pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissements ;
- La domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- **L'accompagnement social** des Changissois en difficulté par la mise en œuvre d'un suivi individualisé ;
- **L'instruction des demandes** de Revenu de Solidarité Active (**RSA**) ;
- L'attribution d'aides ponctuelles, alimentaires, d'urgence, etc... Ces aides sont accordée après examen du dossier en commission.

## CONTACTS :

### Secrétariat Mairie

Tel : [01 64 35 90 47](tel:0164359047)

Mail : [ccas@changis-sur-marne.fr](mailto:ccas@changis-sur-marne.fr)

---

## MAIRIE DE CHANGIS-SUR-MARNE

---

Place du Docteur Cruchaudeau  
77660 CHANGIS-SUR-MARNE

**01.64.35.90.74**

**Nous contacter**

